Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs
1- écart de remuneration (en %)	1	2,3	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,1	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	91	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			77		100
INDEX (sur 100 points)			77		100

1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %.

Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessio	socioprofessio tranche d'âge brute n				écart de écart après émunération application du		nombre de salariés		effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
nnelle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	seuil de pertinence	femmes	hommes	(1=oui,	compte)	pondere
	moins de 30 ans		19 889				2	0	0	0,00%
ouvriers	30 à 39 ans							0	0	0,00%
ouvileis	40 à 49 ans	23 943	18 860	-27,0%	-22,0%	2	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	19 308				1		0	0	0,00%
	moins de 30 ans	22 768	20 821	-9,3%	-4,3%	13	2	0	0	0,00%
omplovác	30 à 39 ans	25 676	23 778	-8,0%	-3,0%	39	9	1	48	-0,44%
employés	40 à 49 ans	28 744	26 260	-9,5%	-4,5%	35	11	1	46	-0,62%
	50 ans et plus	32 276	29 312	-10,1%	-5,1%	83	15	1	98	-1,52%
to ab wisions at	moins de 30 ans	23 216	23 299	0,4%	0,0%	10	1	0	0	0,00%
techniciens et	30 à 39 ans	25 025	27 351	8,5%	3,5%	25	4	1	29	0,31%
agents de maîtrise	40 à 49 ans	30 713	29 708	-3,4%	0,0%	27	8	1	35	0,00%
maitrise	50 ans et plus	32 851	30 025	-9,4%	-4,4%	21	7	1	28	-0,38%
	moins de 30 ans	35 960				6		0	0	0,00%
ingénieurs et	30 à 39 ans	39 881	32 442	-22,9%	-17,9%	10	2	0	0	0,00%
cadres	40 à 49 ans	39 065	43 870	11,0%	6,0%	13	5	1	18	0,33%
	50 ans et plus	53 583	51 638	-3,8%	0,0%	16	11	1	27	0,00%
ensemble	e des salariés	31 250	31 739	1,5%		3:	79		329	-2,32%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

Un écart de rémunération est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 40:

2,3 37

1

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmen- tation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes	tation	femmes	hommes	0=non)		
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	3	3	0	0	0,00%
employés	1,2%	0,0%	-1,2%	170	37	1	207	-0,65%
techniciens et agents de maîtrise	3,6%	0,0%	-3,6%	83	20	1	103	-1,00%
ingénieurs et cadres	2,2%	0,0%	-2,2%	45	18	1	63	-0,38%
ensemble des salariés	2,0%	0,0%	-2,0%	379			373	-2,03%

^{*} Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

2,0

20

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur d'écart d'augmentations (points de %) : note obtenue sur 20 : Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Inconcrion de calariés		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes	promotion	femmes	hommes	0=non)		
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	3	3	0	0	0,00%
employés	0,6%	0,0%	-0,6%	170	37	1	207	-0,33%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	83	20	1	103	0,00%
ingénieurs et cadres	4,4%	0,0%	-4,4%	45	18	1	63	-0,75%
ensemble des salariés	1,0%	0,0%	-1,0%	379			373	-1,08%

1,1 15

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :indicateur d'écart de promotions (points de %) :note obtenue sur 15 :

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de promotions est constaté en faveur des femmes.

4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

91

0

	nombre de sala de congé r	pourcentag e de salariés	
	total	augmentés	
ensemble des salariés	11	91%	

^{*} Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15:

1 Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

^{**} Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	Nombre d	nombre de salariés du sexe sous-représenté	
	femmes	sous represente	
ensemble des salariés	7	3	

^{*} Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue sur 10 :

Les hom

3

5

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.